



FOREST en CAMBRESIS

<http://www.forest-cis.fr> - mairie@forest-cis.fr

Tél : 03 27 77 41 04 ou 09 51 97 41 04 - Fax 09 56 97 41 04

35^e BROCANTE - DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

Notre Brocante est reconduite pour la 35^{ème} année consécutive. En 2017, plus de 500 exposants étaient inscrits. Le nombre de places sera volontairement limité et aucune réservation ne sera acceptée sans le règlement correspondant.

. *Tout emplacement non occupé à 8 heures sera remis à la disposition des organisateurs. Aucun remboursement n'interviendra.*

Les particuliers ne pourront pas réserver plus de 20 mètres.

Chaque exposant amateur ou professionnel devra respecter la législation en vigueur, en particulier celle concernant la vente d'objets usagers, celle relative à l'hygiène des aliments (a. m. du 9 mai 1995) et celle limitant le nombre de participations. La vente des animaux vivants est interdite.

Sont admis :

- Les professionnels et les amateurs dont l'activité a un rapport direct avec la brocante et l'antiquité.

Ne sont pas admis :

- Les professionnels et les amateurs qui proposent à la vente des produits neufs (en particulier vêtements, chaussures, maroquinerie, ...), des fruits et légumes, des plantes, des armes.
- Les brocanteurs exclus par le Comité, en particulier ceux qui n'ont pas respecté la réglementation lors des précédentes manifestations.

Emplacements - ordre de priorité :

1. Les riverains inscrits avant le 15 août.
2. Les exposants présents en 2017 et inscrits avant le 1^{er} août.
3. Dans la mesure du possible, les emplacements des habitués seront respectés mais des décalages pourront intervenir (nouveaux riverains qui s'installent, exposants qui demandent un métrage plus important).

Il est interdit de s'installer sans autorisation. Les contrevenants seront verbalisés et priés de quitter les lieux dans les plus brefs délais.

→ La liste des exposants et les emplacements seront publiés sur le site internet : www.forest-cis.fr dès le vendredi 7 septembre.

Important : Chaque participant devra joindre une copie du Certificat d'Immatriculation du véhicule lors de l'inscription.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire, Président du Comité d'Animation – M. Saniez

Mairie ouverte du lundi au vendredi de 13 à 17H - Fermeture : 17 août au 4 sept.

(Permanences : mardi et vendredi de 14 H 30 à 17H).



BULLETIN d'INSCRIPTION

Toutes les rubriques doivent être remplies. Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte.

Je suis AMATEUR - PROFESSIONNEL (rayez la mention inutile)

Partie à remplir par les Amateurs et les Professionnels

NOM - PRENOM :

Rue :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone :

Date de naissance : lieu :

Carte identité : n° délivrée le

par S/P de OU

autre pièce identité : type n°

délivrée le par S/P ou Préfecture de

Immatriculation du véhicule :

Renseignements supplémentaires à fournir par les Professionnels

Dénomination de l'activité :

N° Gestion (code APE) :

N° R. C. (K bis) :

Préfecture (ou S/P) qui a enregistré la déclaration :

Date de délivrance de l'accusé de réception :

Certificat sur l'Honneur pour les Amateurs

Je certifie sur l'honneur que je n'ai pas encore participé à 2 brocantes cette année.
(prière de barrer cette mention dans le cas contraire)

Attention : la vente de produits neufs (en particulier vêtements, chaussures, maroquinerie), des fruits et légumes, des plantes, des armes est interdite.

L'objet de la vente doit être obligatoirement indiqué : meubles - bibelots - livres - cartes postales -

Souhait particulier :

Je désire réserver : (entourez votre choix)

5 mètres (13€)	15 mètres (39€)	Friterie, buvette, restauration 10 m (50€)
10 mètres (26€)	20 mètres (52€)	Friterie, buvette, restauration 20 m (100€)

Je m'engage à respecter la législation en vigueur

date et signature (précédées de la mention "lu et approuvé")

Le présent bulletin rempli complètement est à renvoyer à :

Mairie – Service Brocante - 59222 FOREST en Cis.

Il doit obligatoirement être accompagné de son règlement à l'ordre du Comité d'Animation Culturelle et d'une copie du Cert. d'Immatriculation du véhicule.

➡ Arrivée des brocanteurs de 6h à 8h. Aucune entrée après 8h.